

BMG BULLIONFUND

RAPPORT ANNUEL

POUR L'EXERCISE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020



TABLE DES MATIÈRES

États financiers annuels

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
États de la situation financière	5
États du résultat global	6
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7
Tableaux des flux de trésorerie	7
Inventaire du portefeuille	8
Notes complémentaires aux états financiers	9

BMG BullionFund

États financiers annuels

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019



BMG
MANAGEMENT
SERVICES INC.

A BMG Company

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints de BMG BullionFund (le « Fonds BMG ») ont été préparés par BMG Management Services Inc., en sa qualité de gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds BMG, et ont été approuvés par le conseil d'administration de BMG Management Services Inc. Le conseil d'administration est responsable de l'information et des déclarations présentées dans les états financiers et dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Le gestionnaire établit des procédés appropriés pour s'assurer de la production d'informations financières pertinentes et fiables. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), et ils comprennent certains montants fondés sur des estimations et le jugement du gestionnaire. Les principales méthodes comptables que le gestionnaire juge appropriées pour le Fonds BMG sont décrites à la note 2 des états financiers.

Il incombe au comité d'audit du conseil d'administration d'examiner les états financiers et le rapport de la direction sur le rendement du fonds, et de recommander au conseil d'administration du gestionnaire de les approuver, en plus de rencontrer la direction et les auditeurs externes pour discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, ainsi que des questions d'audit et de présentation de l'information financière.

RSM Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP est l'auditeur externe du Fonds BMG; il a été nommé par le fiduciaire du Fonds BMG. L'auditeur du Fonds BMG a effectué l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer son opinion sur les états financiers aux porteurs de parts. Le rapport de l'auditeur figure dans les présentes.



Nick Barisheff
Président et chef de la direction
Administratrice



Marty Nicandro
Vice-président
Administratrice

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts de BMG BullionFund

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de BMG BullionFund (le « Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2020 et 2019, et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du fonds avant la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM Canada LLP is a limited liability partnership that provides public accounting services and is the Canadian member firm of RSM International, a global network of independent audit, tax, and consulting firms. Visit rsmcanada.com/aboutus for more information regarding RSM Canada LLP and RSM International.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

RSM Canada LLP

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
26 mars 2021
Toronto (Ontario)

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre

	2020 \$	2019 \$
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie	564 954	855 680
Placements en lingots (Coût moyen : 66 270 732 \$; décembre 2019 : 69 913 179 \$)	119 689 100	104 088 218
Souscriptions à recevoir	3 560 598	17 296
Total des actifs	123 814 652	104 961 194
PASSIFS		
Passifs courants		
Frais de gestion à payer	201 238	192 587
Rachats à payer	134 300	402 340
Créditeurs et charges à payer	221 985	151 561
Total des passifs, exclusion faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	557 523	746 488
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	123 257 129	104 214 706
Actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)		
Catégorie A	78 852 434	74 837 979
Catégorie B2	2 019 303	1 280 816
Catégorie B3	1 097 265	874 330
Catégorie C1	1 647 985	1 308 233
Catégorie C2	5 335 100	5 379 962
Catégorie C3	8 000 559	-
Catégorie D	3 354 701	1 802 425
Catégorie E15	966 705	902 020
Catégorie F	21 983 067	17 828 941
	123 257 129	104 214 706

La valeur liquidative par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée à la note 3.

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration de BMG Management Services Inc.,
fiduciaire et gestionnaire de BMG BullionFund



Nick Barisheff
Administratrice



Marty Nicandro
Administratrice

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2020 \$	2019 \$
REVENUS DE PLACEMENTS		
Variation des gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les placements en lingots	18 604 144	2 963 135
Gains nets réalisés sur les placements en lingots	8 974 988	9 377 726
Gains (pertes) nets de change	(15 164)	(4 291)
Frais de rachat anticipé	–	–
Autres revenus	27 215	–
Total des revenus de placements	27 591 183	12 336 570
CHARGES		
Frais de gestion (note 4)	2 151 928	2 117 408
Frais de communication de l'information aux porteurs de parts	311 100	378 000
Frais d'entreposage des lingots	115 383	111 568
Taxe sur les services	247 321	253 416
Autres frais d'administration	25 642	18 316
Frais juridiques	27 450	20 693
Honoraires d'audit	38 430	38 325
Droits de dépôt	30 541	27 913
Charges du comité d'examen indépendant	7 650	8 874
Total des charges	2 955 445	2 974 513
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	24 635 738	9 362 057
Augmentation de l'actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)		
Catégorie A	16 919 440	6 401 638
Catégorie B2	400 912	121 407
Catégorie B3	239 079	77 801
Catégorie C1	339 752	114 921
Catégorie C2	1 148 592	519 138
Catégorie C3	352 074	–
Catégorie D	573 363	151 022
Catégorie E15	209 837	90 241
Catégorie F	4 468 689	1 885 889
	24 635 738	9 362 057

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2020 \$	2019 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	104 214 706	117 147 450
Émission de parts rachetables	21 849 925	7 095 515
Rachat de parts rachetables	(27 443 240)	(29 390 316)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	24 635 735	9 362 057
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	123 257 129	104 214 716

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2020 \$	2019 \$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	24 635 738	9 362 057
Ajustements visant à rapprocher l'augmentation nette de l'actif net découlant de l'exploitation aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		
Achat de placements en lingots	(6 532 593)	(1 161 017)
Produit de la vente de placements en lingots	18 510 843	26 305 575
Gains nets réalisés sur les placements en lingots	(8 974 988)	(9 377 726)
(Gains nets latents) pertes nettes latentes sur les placements en lingots	(18 604 144)	(2 963 135)
Variations nettes des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Augmentation des montants à recevoir du courtier	-	-
Diminution des frais de gestion à payer	8 651	(11 521)
Diminution des distributions à payer	-	(18 397)
Diminution des créiteurs et charges à payer	70 424	(22 215)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	9 113 931	22 113 621
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de parts rachetables	20 411 916	7 095 515
(Augmentation) diminution des souscriptions à recevoir	(3 543 302)	101 449
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(26 005 231)	(29 390 316)
Augmentation (diminution) des rachats à payer	(268 040)	(31 567)
Sorties nettes liées aux activités de financement	(9 404 657)	(22 224 919)
Diminution nette de la trésorerie durant la période	(290 726)	(111 298)
Trésorerie, à l'ouverture de la période	855 680	966 978
Trésorerie, à la clôture de la période	564 954	855 680

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 31 décembre 2020

	Onces attribuées	Onces non attribuées	Total des onces de métaux fins	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Total %
Lingots d'or	22 639,738	327,688	22 967,426	24 780 047	55 393 081	44,9
Lingots de platine	11 386,475	1 025,946	12 412,421	17 719 100	17 006 217	13,8
Lingots d'argent	1 396 744,284	12 916,371	1 409 660,655	24 410 770	47 289 802	38,4
Placements, montant net				66 909 917	119 689 100	97,1
Trésorerie et autres actifs, moins les passifs					3 568 029	2,9
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables					123 257 129	100,0

Au 31 décembre 2019

	Onces attribuées	Onces non attribuées	Total des onces de métaux fins	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Total %
Lingots d'or	26 639,928	358,134	26 998,062	27 635 568	53 319 796	51,2
Lingots de platine	10 628,549	117,650	10 746,199	15 713 131	13 531 426	13,0
Lingots d'argent	1 571 131,524	20 205,793	1 591 337,317	26 564 480	37 236 996	35,7
Placements, montant net				69 913 179	104 088 218	99,9
Trésorerie et autres actifs, moins les passifs					126 488	0,1
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables					104 214 706	100,0

Les placements en lingots du Fonds BMG sont détenus séparément en vertu d'une entente de garde conclue auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) et sont attribués à leur propriétaire.

Chaque lingot attribué est enregistré selon l'affinerie, le poids exact en onces et le numéro d'identification.

Les placements en lingots du Fonds BMG sont libres et dégagés de tout privilège et réclamation que la grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) pourrait avoir, sauf si cette réclamation découle de frais non réglés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Constitution du Fonds

Le BMG BullionFund (le « Fonds BMG ») a été établi en vertu des lois de la province de l'Ontario par une déclaration de fiducie-cadre et un règlement, tous deux datés du 15 janvier 2002, dans leur version modifiée. L'adresse du siège social du Fonds BMG est la suivante : 280-60 Renfrew Drive, Markham (Ontario) L3R 0E1. Bullion Management Services Inc. (le « gestionnaire ») est le fiduciaire et le gestionnaire du Fonds BMG. Le Fonds BMG offre neuf catégories de parts.

Les dates de création des catégories sont les suivantes :

Catégorie A	5 mars 2002	Catégorie C3	24 février 2020
Catégorie B2	24 février 2014	Catégorie D	16 janvier 2018
Catégorie B3	11 novembre 2013	Catégorie E15	20 février 2008
Catégorie C1	27 mars 2015	Catégorie F	15 septembre 2004
Catégorie C2	12 mars 2014		

Le Fonds BMG est également autorisé à émettre des parts des catégories G et I, mais aucune de ces parts n'a encore été émise. Toutes les catégories partagent les mêmes attributs en ce qui a trait à l'évaluation, mais sont soumises à une tarification différente pour ce qui est des frais de gestion.

Le Fonds BMG investit en proportions égales en dollars dans des lingots d'or, d'argent et de platine non grevés. Son objectif est d'offrir aux investisseurs désireux de détenir des lingots aux fins de préservation du capital, de plus-value à long terme, de diversification de portefeuille et de couverture de portefeuille un choix sûr, pratique et peu coûteux. La stratégie de placement fixe du Fonds BMG évite le recours à un gestionnaire de portefeuille.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Cette section présente les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des présents états financiers.

Mode de préparation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Le conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers le 25 mars 2021.

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, qui a été modifiée par la réévaluation des placements en lingots à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds BMG.

Instruments financiers

a) Classement

Le Fonds BMG classe ses placements en lingots en fonction à la fois du modèle d'affaires du Fonds relativement à la gestion des actifs financiers et des caractéristiques de flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Le rendement des placements en lingots est évalué selon la méthode de la juste valeur. Le Fonds met surtout l'accent sur l'information sur la juste valeur et utilise celle-ci pour évaluer le rendement des actifs et pour prendre des décisions. Par conséquent, le Fonds BMG classe ses placements en lingots à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'obligation du Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables représente un passif financier et est évaluée au prix de rachat, qui se rapproche de la juste valeur à la date de clôture. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

b) Comptabilisation et décomptabilisation

Les achats et les ventes de placements en lingots sont comptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds BMG s'engage à acheter ou à vendre les placements. Les coûts de transaction relatifs à ces instruments sont comptabilisés directement dans les états du résultat global à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs financiers classés au coût amorti sont comptabilisés à la date à laquelle ils sont transférés au Fonds BMG à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits aux flux de trésorerie provenant des placements ont expiré ou que le Fonds BMG a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les passifs financiers, mis à part ceux qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission. Les passifs financiers découlant des parts rachetables émises par le Fonds BMG sont présentés au montant du rachat qui représente le droit des investisseurs à un intérêt résiduel dans l'actif du Fonds BMG.

Les gains et les pertes réalisés sur les placements en lingots sont comptabilisés à titre de « Gains nets réalisés sur les placements en lingots » dans les états du résultat global. Le coût des placements en lingots est déterminé selon la méthode du coût moyen.

c) Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, le Fonds BMG évalue à la juste valeur tous les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de cette juste valeur étant comptabilisées à titre de « Variation des gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les placements en lingots » dans les états du résultat global. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, le cas échéant, est déterminée à l'aide d'une technique d'évaluation ou obtenue d'un courtier ou d'une contrepartie digne de confiance.

d) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux auquel le Fonds BMG a accès à cette date.

La valeur des lingots d'or, d'argent et de platine est fondée sur les prix au comptant disponibles. L'écart entre le prix au comptant du lingot et le coût moyen des placements respectifs en lingots détenus en date des états de la situation financière est présenté au poste « Variation des gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les placements en lingots ».

La juste valeur des placements libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date d'évaluation correspondante.

e) Classement des évaluations à la juste valeur

L'IFRS 13 exige que le Fonds BMG classe les évaluations de juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui tient compte de l'importance des données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux suivants :

Niveau 1	Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels le Fonds BMG a accès à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques.
Niveau 2	Données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement.
Niveau 3	Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

La juste valeur des placements en lingots est classée au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Comptabilisation des produits et des charges

Le Fonds BMG comptabilise quotidiennement le revenu de placements et les charges selon la comptabilité d'exercice. Les charges, comme les frais de gestion, associées spécifiquement à une catégorie de parts du Fonds BMG sont imputées directement à cette catégorie de parts. Les produits, les charges ainsi que les gains réalisés et latents (pertes réalisées et latentes) sont affectés à chacune des catégories du Fonds BMG, et ce, en fonction de sa quote-part de l'actif net total du Fonds BMG.

Conversion de devises

Les souscriptions et les rachats du Fonds BMG sont libellés en dollars canadiens, le dollar canadien constituant la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs monétaires et les passifs monétaires en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les gains et les pertes de change sont présentés dans les états du résultat global.

Calcul de la valeur liquidative par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

La valeur liquidative de chaque catégorie de parts du Fonds BMG est calculée en dollars canadiens à 16 h (heure de l'Est) chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto.

La valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG qui est utilisée pour les souscriptions et les rachats correspond au montant au titre de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables qui figure dans les états financiers.

Une valeur liquidative distincte est calculée pour chaque catégorie de parts du Fonds BMG en fonction de la quote-part de cette catégorie dans l'actif du Fonds BMG, déduction faite de la quote-part de cette catégorie dans le passif commun du Fonds BMG et de tous les passifs liés uniquement à cette catégorie particulière. La valeur liquidative par part d'une catégorie est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation applicable.

Impôts sur le résultat

Le Fonds BMG répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du résultat net du Fonds BMG aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts pour que le Fonds BMG n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds BMG ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que le Fonds BMG ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Se reporter à la note 6 pour obtenir de plus amples renseignements sur les pertes fiscales inutilisées.

Augmentation (diminution) de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Toute augmentation ou diminution de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables représente la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie du Fonds BMG en circulation au cours de la période (se reporter à la note 3).

Estimations et jugements critiques

Lors de l'application des méthodes comptables du Fonds BMG, la direction doit formuler des jugements, des estimations et des hypothèses sur la valeur comptable des actifs et des passifs lorsque celle-ci ne peut être obtenue facilement d'une autre source. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées périodiquement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées si la révision influe sur cette période, ou dans cette période et au cours de périodes futures si la révision influe à la fois sur la période en cours et des périodes futures.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Le conseil d'administration considère que la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds BMG exerce ses activités est le dollar canadien, car c'est la monnaie qui, selon le conseil, reflète le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents. En outre, le dollar canadien est la monnaie dans laquelle le Fonds BMG évalue son rendement et celle qui sert à l'émission ou au rachat des parts rachetables.

Le Fonds BMG a suivi de près les développements liés à COVID-19, y compris les répercussions actuelles et éventuelles sur les économies mondiales et locales, et a mis en œuvre son plan de continuité des activités, assurant ainsi une interruption minimale de son activité. Les gouvernements du monde entier ont mis en place diverses mesures pour endiguer la propagation du virus, qui a touché directement et indirectement de nombreuses entreprises. La pandémie de COVID-19 a eu un effet positif sur le cours de l'or, ce qui a donné lieu à une appréciation de la juste valeur des investissements au cours de la période visée. Les effets à long terme de la situation liée à la COVID-19 dépendront de développements futurs très incertains, en évolution rapide et difficiles à prévoir. L'ampleur de ces effets peut varier selon un certain nombre de scénarios, que le Fonds BMG continue de surveiller et de prendre en considération.

Nouvelles normes, interprétations et modifications ayant prise d'effet le 1^{er} janvier 2020

Le Fonds BMG n'a pas eu à modifier ses méthodes comptables ni à faire des rajustements rétrospectifs à la suite de l'adoption de ces normes.

Nouvelles normes, interprétations et modifications ayant prise d'effet après le 31 décembre 2020 qui n'ont pas été adoptées de manière anticipée

Aucune nouvelle norme et interprétation en vigueur pour les exercices ouverts après le 31 décembre 2020 qui n'a pas été adoptée de manière anticipée n'a été appliquée lors de l'établissement des présents états financiers. Aucune d'entre elles ne devrait avoir d'incidence significative sur les états financiers du Fonds BMG.

3. Parts rachetables

Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG représente une participation dans l'actif de cette catégorie du Fonds BMG. En règle générale, chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère les mêmes droits et privilèges. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère à son porteur un droit de vote lors des assemblées des porteurs de parts du Fonds BMG. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère également à son porteur le droit de participer à toute distribution venant du Fonds BMG, sous réserve de toute distribution des frais de gestion. Les fractions de part d'une catégorie du Fonds BMG confèrent à leur porteur, de façon proportionnelle, les mêmes droits que ceux qui se rattachent aux parts de cette catégorie du Fonds BMG, sauf le droit de vote. Toutes les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont entièrement payées lorsqu'elles sont émises et, en règle générale, elles ne sont pas transférables. Les parts de chaque catégorie du Fonds BMG peuvent être rachetées au gré de leur porteur. Le nombre de parts que le Fonds BMG peut émettre est illimité. Les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part de cette catégorie du Fonds BMG. Il n'existe aucun écart entre la valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG et l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie du Fonds BMG.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Opérations sur les capitaux propres au cours des exercices clos les 31 décembre :

	Catégorie A		Catégorie B2	
	2020	2019	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	7 855 392	9 965 128	134 086	149 096
Parts émises	497 305	344 596	54 313	702
Réinvestissement à partir des distributions	–	–	–	–
Parts rachetées	(1 689 431)	(2 454 332)	(19 602)	(15 712)
Solde à la clôture de l'exercice	6 663 266	7 855 392	168 797	134 086
Nombre moyen de parts en circulation	7 215 692	8 796 718	154 064	142 297

	Catégorie B3		Catégorie C1	
	2020	2019	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	82 412	99 899	122 803	166 391
Parts émises	–	–	–	–
Réinvestissement à partir des distributions	–	–	–	–
Parts rachetées	(13)	(17 487)	–	(43 588)
Solde à la clôture de l'exercice	82 399	82 412	122 803	122 803
Nombre moyen de parts en circulation	82 406	87 839	122 803	137 250

	Catégorie C2		Catégorie C3	
	2020	2019	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	544 572	517 230	–	–
Parts émises	23 584	62 434	706 517	–
Réinvestissement à partir des distributions	–	–	–	–
Parts rachetées	(139 599)	(35 092)	(18 411)	–
Solde à la clôture de l'exercice	428 557	544 572	688 106	–
Nombre moyen de parts en circulation	425 517	537 942	167 954	–

	Catégorie D		Catégorie E15	
	2020	2019	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	166 331	24 164	72 472	80 994
Parts émises	170 090	164 778	–	–
Réinvestissement à partir des distributions	–	–	–	–
Parts rachetées	(89 112)	(22 611)	(11 092)	(8 522)
Solde à la clôture de l'exercice	247 309	166 331	61 380	72 472
Nombre moyen de parts en circulation	206 666	122 593	64 334	77 077

	Catégorie F	
	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 584 484	2 003 994
Parts émises	436 248	167 631
Réinvestissement à partir des distributions	–	–
Parts rachetées	(464 832)	(587 141)
Solde à la clôture de l'exercice	1 555 900	1 584 484
Nombre moyen de parts en circulation	1 578 433	1 821 947

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Total de l'actif net par catégorie et par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	Souscriptions	Rachats	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Augmentation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	74 837 979	5 314 611	(18 219 596)	16 919 440	78 852 434	11,83	2,34
Catégorie B2	1 280 816	565 776	(228 201)	400 912	2 019 303	11,96	2,60
Catégorie B3	874 330	–	(144)	223 079	1 097 265	13,32	2,71
Catégorie C1	1 308 233	–	–	339 752	1 647 985	13,42	2,77
Catégorie C2	5 379 962	292 294	(1 485 738)	1 148 592	5 335 110	12,45	2,70
Catégorie C3	–	7 861 888	(213 403)	352 074	8 000 559	11,63	2,10
Catégorie D	1 802 425	2 141 196	(1 162 283)	573 363	3 354 701	13,56	2,77
Catégorie E15	902 020	–	(145 152)	209 837	966 705	15,75	3,26
Catégorie F	17 828 941	5 674 160	(5 988 723)	4 468 689	21 983 067	14,13	2,83
Total	104 214 706	21 849 925	(27 443 240)	24 635 738	123 257 129	s. o.	s. o.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	Souscriptions	Rachats	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Augmentation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	87 069 366	3 108 360	(21 741 385)	6 401 638	74 837 979	9,53	0,73
Catégorie B2	1 295 190	6 000	(141 781)	121 407	1 280 816	9,55	0,85
Catégorie B3	961 809	–	(165 280)	77 801	874 330	10,61	0,89
Catégorie C1	1 603 123	–	(409 811)	114 921	1 308 233	10,65	0,84
Catégorie C2	4 618 109	555 496	(312 781)	519 138	5 379 962	9,88	0,97
Catégorie D	238 253	1 659 247	(246 097)	151 022	1 802 425	10,84	1,23
Catégorie E15	907 286	–	(95 507)	90 241	902 020	12,45	1,17
Catégorie F	20 454 314	1 766 412	(6 277 674)	1 885 889	17 828 941	11,25	1,04
Total	117 147 450	7 095 515	(29 390 316)	9 362 057	104 214 706	s. o.	s. o.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

4. Transactions entre parties liées

Frais de gestion

La responsabilité des activités quotidiennes du Fonds BMG incombe au gestionnaire. Il fournit ou prend les dispositions nécessaires pour assurer la prestation de tous les services administratifs requis et il organise le placement des parts du Fonds BMG. Pour ces services, le Fonds BMG verse au gestionnaire des frais de gestion annuels établis selon les taux indiqués ci-dessous. Ces frais sont payables mensuellement à terme échu, et leur montant est déterminé en fonction de l'actif net quotidien moyen du Fonds BMG.

Catégorie A	2,25 %	Catégorie C3	0,75 %
Catégorie B2	1,49 %	Catégorie D	1,50 %
Catégorie B3	1,25 %	Catégorie E15	0,50 %
Catégorie C1	1,00 %	Catégorie F	1,25 %
Catégorie C2	0,87 %		

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Fonds BMG a engagé des frais de gestion de 2 151 928 \$ (2 117 408 \$ en 2019).

Parts détenues par une partie liée

Le gestionnaire ne détenait aucune part des Fonds aux 31 décembre 2020 et 2019.

5. Frais de courtage

Une commission de vente peut être facturée par un courtier ou un représentant inscrit lorsqu'un investisseur achète des parts des catégories A, B, E, G ou S du Fonds BMG. Pour les parts des catégories A, B, E et G, le pourcentage maximal de la commission de vente est de 5,26 % du montant net investi. La commission de vente n'est négociable que pour les parts des catégories A, B, E et G. À l'heure actuelle, aucune commission de vente n'est facturée pour les parts des autres catégories du Fonds BMG. Un courtier à escompte peut exiger des frais au moment où un investisseur achète des parts de catégorie D.

Le gestionnaire a versé aux courtiers des commissions de suivi totalisant 741 816 \$ en 2020 (742 631 \$ en 2019).

6. Reports de pertes fiscales

Au 31 décembre 2020, le Fonds BMG ne disposait d'aucune perte en capital ou autre qu'en capital pouvant servir à réduire le revenu imposable d'exercices ultérieurs.

Aux fins de l'impôt, le Fonds BMG traite généralement les gains réalisés à la disposition de lingots comme des gains en capital, et non comme un revenu, car il compte être un détenteur passif à long terme de lingots et il cède généralement ses placements en lingots uniquement dans le but de satisfaire aux demandes de rachat ou de financer le paiement de charges engagées par le Fonds BMG. L'Agence du revenu du Canada est toutefois d'avis que les gains ou les pertes de fiducies de fonds commun de placement découlant d'opérations sur des marchandises devraient généralement être traités aux fins de l'impôt comme un revenu ordinaire, plutôt que comme un gain en capital, bien que le traitement de chaque cas particulier demeure une question de fait à déterminer compte tenu de l'ensemble des circonstances. L'Agence du revenu du Canada pourrait adopter une telle position à l'égard des opérations du Fonds BMG visant des lingots.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

7. Gestion du risque financier

Les instruments financiers du Fonds BMG sont essentiellement constitués de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des placements en lingots, des frais de gestion à payer, des rachats à payer et des créiteurs et charges à payer. La trésorerie et les placements en lingots du Fonds BMG sont exposés à divers risques, y compris les risques de marché, de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt et de change. Ces risques et les pratiques de gestion de risques utilisées par le Fonds BMG sont décrits ci-dessous.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des placements en lingots ou les flux de trésorerie futurs liés à ces placements fluctuent en raison des variations des cours ou du calendrier des opérations. Les prix de l'or, de l'argent et du platine sont influencés par divers facteurs, dont la demande, l'offre, les événements internationaux et la conjoncture économique. Le Fonds BMG utilise une stratégie de placement qui consiste à acheter et à détenir des lingots, et à répartir ces achats en proportion égale entre l'or, l'argent et le platine. Comme le Fonds BMG ne loue pas de lingots, les seuls flux de trésorerie futurs proviennent des ventes de lingots. Les ventes de lingots sont nécessaires pour payer les rachats des parts lorsque les réserves en liquidités sont insuffisantes.

Au 31 décembre 2020, l'incidence sur l'actif net du Fonds BMG d'une augmentation ou d'une diminution de 5 % du prix des lingots d'or, d'argent et de platine, dans la mesure où toutes les autres variables sont demeurées constantes, serait une augmentation (ou une diminution) de 5 984 455 \$ (5 204 411 \$ au 31 décembre 2019).

Le résultat réel variera en fonction de la quantité de lingots détenue et d'autres facteurs, et la différence pourrait être importante.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Aux 31 décembre 2020 et 2019, le Fonds BMG n'avait pas de placements dans des titres de créance ou des instruments dérivés. Le Fonds BMG limite son exposition au risque de crédit en plaçant sa trésorerie auprès d'émetteurs dont la qualité de crédit est élevée. Les ventes de lingots, s'il y a lieu, sont effectuées auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) reconnue dans le domaine du courtage de métaux précieux. Le Fonds BMG peut être exposé à un risque de crédit à l'égard de cette grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) du fait d'opérations non réglées.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds soit incapable de dégager les flux de trésorerie nécessaires pour s'acquitter intégralement de ses obligations lorsque celles-ci deviennent exigibles ou qu'il ne puisse le faire qu'à des conditions sensiblement désavantageuses. Le Fonds BMG est exposé aux rachats de parts quotidiens en espèces de parts rachetables. Son objectif est de détenir un montant suffisant de trésorerie pour maintenir sa liquidité. De plus, les lingots sont facilement réalisables et liquides. Par conséquent, le risque de liquidité du Fonds BMG est minime. Tous les passifs sont exigibles à moins d'un an. Les parts rachetables sont rachetables à vue, au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour des périodes plus longues. Les tableaux qui suivent fournissent une analyse des passifs financiers du Fonds BMG en les regroupant selon la durée à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les sommes indiquées dans les tableaux reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

31 décembre 2020

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	- \$	201 238 \$	201 238 \$
Rachats à payer	-	134 300	134 300
Créiteurs et charges à payer	-	221 985	221 985
Parts rachetables	123 257 129	-	123 257 129

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2019

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	- \$	192 587 \$	192 587 \$
Rachats à payer	-	402 340	402 340
Créditeurs et charges à payer	-	151 561	151 561
Parts rachetables	104 214 706	-	104 214 706

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des effets des fluctuations des taux d'intérêt des marchés sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers et sur les flux de trésorerie futurs. Aux 31 décembre 2020 et 2019, la majorité des actifs et des passifs financiers du Fonds BMG ne portaient pas intérêt. Par conséquent, le Fonds BMG n'est pas exposé à un risque important lié aux fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Risque de change

Le risque de change survient lorsque la valeur des transactions futures, des actifs monétaires et des passifs monétaires libellés dans d'autres devises varie en raison de la fluctuation des taux de change. Les lingots sont généralement cotés et négociés en dollars américains et, par conséquent, le Fonds BMG est vulnérable au risque de change. Le Fonds BMG ne couvre pas son risque de change.

Le Fonds BMG détient des liquidités en dollars canadiens et en dollars américains afin de payer le rachat de parts et régler les charges d'exploitation. Le gestionnaire surveille le solde de trésorerie du Fonds BMG quotidiennement et il achète des lingots seulement lorsqu'il dispose d'un surplus de liquidités. Normalement, le solde de trésorerie est inférieur à 5 % des actifs du Fonds BMG.

Au 31 décembre 2020, 97,2 % (99,9 % au 31 décembre 2019) de l'actif net du Fonds BMG était exposé au dollar américain. Si le taux de change par rapport au dollar canadien avait augmenté ou diminué de 1 % et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 1 198 031 \$ (1 041 446 \$ au 31 décembre 2019).

Le résultat réel peut différer de cette analyse de la sensibilité, et la différence pourrait être importante, parce que le prix des lingots tend à présenter une corrélation négative avec le dollar américain.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Risque de change

31 décembre 2020

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	113 990	450 964	564 954
Placements en lingots	119 689 100	–	119 689 100
Autres actifs nets	–	3 003 075	3 003 075
Actif net	119 803 090	3 454 039	123 257 129
Pourcentage	97,2 %	2,8 %	100 %

31 décembre 2019

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	68 001	787 678	855 679
Placements en lingots	104 088 219	–	104 088 219
Autres actifs nets	(11 659)	(700 863)	(729 192)
Actif net	104 144 561	70 145	104 214 706
Pourcentage	99,9 %	0,1 %	100 %

8. Gestion du capital

Les parts rachetables émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital du Fonds BMG. Le Fonds BMG n'est pas assujéti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part du Fonds BMG pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu au plus tard à 16 h, heure de l'Est, le jour d'évaluation où les parts doivent être rachetées. Par ailleurs, l'avis doit être irrévocable et la signature doit être attestée par une banque à charte canadienne, une société de fiducie ou un courtier en placement reconnu par le gestionnaire. Les parts sont rachetables moyennant un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative du Fonds BMG.

9. Évaluation de la juste valeur

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des créditeurs et charges à payer, des distributions à payer, des rachats à payer, des frais de gestion à payer et de l'obligation du Fonds BMG au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur est classée de niveau 1 lorsque le placement en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé de niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont classés de niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés de niveau 3.

Aucun transfert entre les niveaux n'a eu lieu pendant les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019. De plus, aucun placement ni aucune opération n'étaient classés de niveau 3 pendant les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019.



B M G M A N A G E M E N T S E R V I C E S I N C .

HEAD OFFICE 280-60 FENFREW DRIVE, MARKHAM, ON L3R 0E1 CANADA
1.888.474.1001 | 905.474.1001 | BMG-GROUP.COM | INFO@BMG-GROUP.COM

The BMG Group of Companies includes the parent company, BMG Group Inc., and its wholly owned subsidiaries, BMG Management Services Inc., BMG Marketing Services Inc., BMG DSC Inc. and Bullion Custodial Services Inc. (collectively, "BMG").

The forward-looking information, opinions, estimates and projections contained herein are solely those of BMG Management Services Inc. ("BMS"), a BMG company, and are subject to change without notice. BMS makes every effort to ensure that the information has been derived from sources believed to be reliable and accurate. However, BMS assumes no responsibility for any losses or damages, whether direct or indirect, that arise out of the use of this information. BMS is the investment manager of BMG BullionFund™, BMG Gold BullionFund™ and BMG Silver BullionFund™ (collectively, "BMG Funds"). The information should not be regarded by recipients as a substitute for the exercise of their own judgment. Commissions, trailing commissions, management fees and expenses may all be associated with an investment in BMG Funds™. Please read the prospectus before investing. BMG BullionFund™, BMG Gold BullionFund™ and BMG Silver BullionFund™ are not guaranteed, their units fluctuate in value and past performance may not be repeated.